

LES RENCONTRES DES PARENTS

à la Maison de l'Enfance

vous proposent dans le cadre du 20^{ème} anniversaire
de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Mardi 17 février 2009
à 18 heures

**« Comment se transmettent
nos valeurs aux enfants ? »**

avec Jacques PARMENTIER,

président de l'association strasbourgeoise « La
Croisée des Chemins »

Renseignements au 03 88 22 02 42

Maison de l'Enfance
24 rue de Wasselonne 67000 Strasbourg
(station de tram : Musée d'Art Moderne)



Strasbourg

Parce qu'il n'est pas toujours facile d'être parent, la Ville de Strasbourg vous propose un cycle de conférences-débat sur des sujets au cœur des préoccupations de tous. Pour chaque thème, un spécialiste introduit le sujet, apporte son éclairage et anime les échanges.

Ces rencontres, gratuites, sont ouvertes à tous les parents et se déroulent à la Maison de l'Enfance avec possibilité d'accueil d'enfants sur place.

Cette année, le programme est placé sous le signe du 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont un article vient illustrer chaque thème abordé.

Au programme 2009 :

- **Mardi 17 février 2009 à 18 heures**

« *Comment se transmettent nos valeurs aux enfants ?* »

Art. 29 : L'éducation doit préparer l'enfant à assurer les responsabilités de la vie dans une société libre

- **Mardi 7 avril 2009 à 18 heures**

« *L'enfant, l'éveil culturel et artistique : consommation ou partage ?* »

Art. 31 : L'enfant a droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives(...)et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

- **Mardi 9 juin 2009 à 18 heures**

« *Droit à l'éducation ou obligation de réussite ?* »

Art. 28 : L'enfant a droit à l'éducation(...) sur la base de l'égalité des chances.

- **Mardi 29 septembre 2009 à 18 heures**

« *Prendre soin de mon enfant : alimentation - santé - câlins* »

Art. 24 : L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible.

- **Mardi 17 novembre 2009 à 18 heures**

« *Donner des droits aux enfants en retire-t-il aux parents ?* »

La place des parents dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire

Art. 18 : Les deux parents ont une responsabilité commune pour élever l'enfant et assurer son développement(...) Ceux-ci doivent être guidés par l'intérêt supérieur de l'enfant.